RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3P MUSEUM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 9, rue des Ecureuils
49350 GENNES
RCS ANGERS N° 750 452 377

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le trente-septembre à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social 9, rue des écureuils 49350 Gennes, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean PAITREAULT préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur Olivier PAITREAULT est présent.

La feuille de présence permet de constater que les deux associés sont présents, possédant 4000 actions sur les 4000 actions composant le capital social, donnant droit à 4000 voix.

Le président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,

Puis le président déclare que tous les documents et renseignements prévues par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée et que la Société a joint aux convocations ces mêmes documents.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

[redacted]

- Sortie de Mme Perrine CHAN KIN en tant qu'administrateur de la société,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la cession des actions de Mme Perrine CHAN KIN en date du 31/12/2017 au profit de Monsieur Jean Paul PAITREAULT, l'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Perrine CHAN KIN de ses fonctions d'administrateur à compter du 31/12/2017.

Cette résolution mis aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé.

Le Président

[redacted]

[redacted]